

Décision n° D2025_038

Le président du conseil départemental,

Vu les articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du Code général des collectivités territoriales, au terme desquels, les communes, les départements, les régions et les établissements publics territoriaux de coopération intercommunale peuvent recourir à l'emprunt,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2024-XII-38 du 19 décembre 2024 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025,

Vu son arrêté n°2024-446 en date du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier Veber, Directeur général des services,

Considérant la nécessité de procéder à la souscription d'emprunts destinés au financement des investissements départementaux,

Considérant que le financement proposé par le Crédit Agricole est conforme aux conditions et limites définies par la délibération du 19 décembre 2024 susvisée,

décide

- DE CONTRACTER auprès du Crédit Agricole un emprunt de 10 000 000 euros afin de financer les dépenses d'investissement du budget principal.



Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Date de versement des fonds	Au plus tard le 25/07/2025
Périodicité	Annuelle
Durée	20 ans
Amortissement	Amortissement linéaire
Taux Fixe	3,40%
Base de calcul des intérêts	30 /360
Commission d'engagement	10 000 euros
Score Gissler	1A
Remboursement anticipé	Indemnité indexée sur l'évolution du TEC10
TEG	4,41%

- DE SIGNER les documents correspondants et d'effectuer l'ensemble des opérations qui y sont prévues.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250516-D2025_038-AR